



EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU METROPOLITAIN DU GRAND NANCY

POLITIQUE PUBLIQUE :
LA QUALITÉ URBAINE ET RÉSIDENTIELLE
AU SERVICE DE TOUS

SEANCE DU : 21 SEPTEMBRE 2018

DELIBERATION N° : 1

OBJET :
APPROBATION DE LA MODIFICATION DU
P.L.U. DE NANCY

RAPPORTEUR : M. CANDAT

EXPOSE DES MOTIFS

Le Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.) de la commune de Nancy a été approuvé par délibération du Conseil communautaire du 6 juillet 2007 puis modifié le 14 novembre 2008, le 24 février 2011, le 29 novembre 2013, le 14 novembre 2014 et le 4 novembre 2016.

Objectifs de la modification apportée au P.L.U. :

Il a été décidé d'engager une nouvelle procédure de modification du P.L.U. pour :

- **Permettre l'application du schéma directeur de Batigère sur l'ancien site des hôpitaux Villemin Maringer Fournier**, afin d'adapter le PLU à ce projet en y intégrant notamment des sous-secteurs pour encadrer la hauteur des nouveaux bâtiments et permettre ainsi l'intégration optimale de l'opération avec les constructions voisines ;
- **Accompagner le projet de regroupement des casernes de sapeurs-pompiers de Nancy-Joffre et de Nancy-Tomblaine, sur un nouveau site, avenue du XXème Corps ;**
- **Faire évoluer les règles de stationnement des zone UE et UV**, pour permettre d'adapter les dispositions liées au stationnement automobile pour les résidences seniors ;
- **Réajuster la marge de recul sur l'îlot de Rémenauville**, qui était "désaxée" par rapport aux 20 mètres réglementaires ;
- **Organiser la constructibilité de l'îlot à proximité de la rue des Sables et de l'esplanade Cuénot**, en y ajustant les règles de recul par rapport à ces rues. Il s'agit également d'aménager les dispositions liées à la hauteur dans le cadre d'un terrain contraint par les aléas inondations ;
- **Supprimer et créer des emplacements réservés ;**
- **Rectifier des erreurs matérielles issues de la dernière modification du PLU du 4 novembre 2016 ;**

- **Mettre à jour les périmètres de sursis à statuer reportés au plan des annexes**, en y intégrant le périmètre à statuer du Projet Urbain Partenarial des Rives de Meurthe Nord et en y supprimant celui de l'île de Corse, dont les travaux ont été réalisés ;
- **Modifier le zonage sur 3 secteurs de la commune**, afin de répondre aux besoins en stationnement pour la future mosquée de la ville haute, d'adapter les règles associées à la morphologie urbaine rue de Tomblaine et de permettre l'extension du gymnase du lycée Pierre de Coubertin ;
- **Préciser les règles d'urbanisme s'appliquant à des projets issus de divisions parcellaires ;**
- **Préciser les règles relatives aux accès automobiles à proximité de la voie de tramway ;**
- **Modifier la dénomination de "Secteur Sauvegardé" et de "ZPPAUP" devenu, suite à la loi LCAP du 7 juillet 2016, "Site Patrimonial Remarquable".**

Ces évolutions réglementaires ne remettent pas en cause les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.) du document d'urbanisme. Ces éléments sont détaillés dans le résumé non technique annexé à la présente délibération.

Bilan de l'enquête publique :

En vertu des articles L103-2 et L103-3 du code de l'urbanisme en vigueur, la concertation est réputée « facultative » dans le cadre des procédures de modification de P.L.U. Au regard des évolutions mineures apportées au P.L.U. ou de la concertation déjà menée sur les projets concernés, aucune démarche n'a officiellement été engagée dans le cadre de cette procédure.

Les personnes publiques associées à l'enquête publique ont émis une seule remarque sur le projet de modification. La commune de Nancy a demandé qu'une modification complémentaire soit apportée afin de permettre l'extension du gymnase du Lycée Pierre de Coubertin. Cette remarque a été prise en compte. De plus, la Chambre de Commerce et de l'industrie, qui n'a pas émis de remarque, s'est toutefois interrogée sur les conséquences de la requalification et sur le fonctionnement futur du site des hôpitaux MVF en matière de commerces et services de proximités, au vu du nombre de logements en projet et de l'offre commerciale, actuellement très diffuse dans le secteur.

L'enquête publique concernant cette procédure de modification a été prescrite par arrêté URBA0163 du 27 avril 2018, conformément aux articles L153-19 et R153-8 à R153-10 du code de l'urbanisme. Elle s'est déroulée du 08 juin à 10 h au 10 juillet 2018 à 18 h inclus, avec mise à disposition des dossiers de P.L.U. en mairie et à la Métropole du Grand Nancy ainsi que sur le site internet du Grand Nancy. Les observations du public pouvaient être consignées dans les registres d'enquête publique mis à disposition en mairie et au Grand Nancy ainsi que par courrier électronique au Grand Nancy.

Les registres disponibles à la Métropole du Grand Nancy et à la mairie de Nancy sont restés vierges. Aucune observation n'a été déposée par voie électronique.

Le commissaire enquêteur a faire part de trois interrogations concernant :

- l'implantation de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers avenue du XXème Corps vis à vis des nuisances sonores pour les riverains actuels ;
- l'implantation de la nouvelle caserne de sapeurs-pompiers vis à vis de l'aléa inondation
- la restructuration commerciale sur le site des anciens hôpitaux MVF.

Ces interrogations ont donné lieu à une réponse du Grand Nancy qui a été analysée par le commissaire enquêteur dans son rapport. Concernant les commerces et les services de proximité, le P.L.U. permet l'implantation d'activités commerciales et de services. Par ailleurs, le site M.V.F. se situe à proximité de la Z.A.C. métropolitaine Biancamaria qui prévoit le développement d'une offre de proximité sur la phase 4, place Gérard d'Alsace, qui bénéficiera également aux futurs habitants du site M.V.F.

En conclusion générale, le commissaire enquêteur a émis un avis favorable sans aucune réserve.

Le dossier, modifié en conséquence, est désormais prêt à être approuvé.

DELIBERATION

En conséquence et après avis favorable de la commission "Territoire" du 7 septembre 2018, il vous est demandé d'approuver le projet de modification du P.L.U. de Nancy.

La présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R153-20 et R153.21 du code de l'urbanisme, d'un affichage en mairie et à la Métropole pendant un mois et d'une mention dans un journal diffusé dans le département ainsi que sa publication au recueil des actes administratifs de la Métropole. Elle sera exécutoire à compter de sa transmission au Préfet et de l'accomplissement des mesures de publicité précitées.

Le P.L.U. modifié est tenu à la disposition du public à la mairie, à la Préfecture de Meurthe-et-Moselle, à la Métropole du Grand Nancy - bâtiment Chalnot - Direction de l'urbanisme et de l'Ecologie urbaine ainsi que sur le site internet du Grand Nancy. Par ailleurs, le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur sont mis à la disposition du public pendant un an dans les conditions définies à l'article R123-21 du code de l'environnement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

métropole GrandNancy

BUREAU METROPOLITAIN DU VENDREDI 21 SEPTEMBRE 2018

Affaire n° 1

11H30

ETAIENT PRESENTS

Mme ANTOINE Anne-Marie - Laxou
M. BOILEAU Pierre - Ludres
M. BOULANGER Alain - Fléville
M. BOULY Serge - Laneuveville
Mme BRENEUR Carole - Laxou
M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy
M. CANDAT Michel - Saulxures
M. CARPENA Jean-Paul - Vandoeuvre
Mme CARRARO Chantal - Nancy
M. CHANUT Henri - Seichamps
M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
Mme DATI Malika - Nancy
M. DESSEIN Jean-Pierre - Art-sur-Meurthe
Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy

ETAIENT EXCUSES

M. COULOM Thierry - Nancy
M. DAP Matthieu - Nancy
M. HERBUVAUX Vincent - Nancy
M. JACQUEMIN Pascal - Villers-lès-Nancy

AVAIENT DONNE POUVOIR

Mme DEBORD Valérie - Nancy
Mme GAVRILOFF Anne-Sophie - Saint-Max
M. HÉNART Laurent - Nancy
Mme NOEL Danièle - Nancy
Mme PETIOT Sylvie - Nancy
Mme PICCOLI Michelle - Pulnoy
M. WERNER François - Villers-lès-Nancy
M. DONATI Patrice - Vandoeuvre
M. HABLOT Stéphane - Vandoeuvre
Mme LEVI-CYFERMAN Annie - Vandoeuvre
M. MASSON Bertrand - Nancy
Mme SIMONNET Chistine - Essey-lès-Nancy

M. FÉRON Hervé - Tomblaine
M. HURPEAU Jean-Pierre - Jarville
Mme JURIN Valérie - Nancy
M. KLING Bertrand - Malzéville
M. LECA Dominique - Laxou
Mme LEROY Marie-Christine - Dommartemont
Mme MAGADA Hinde - Tomblaine
M. MAGRON Daniel - Houdemont
M. PENSALFINI Eric - Saint-Max
M. PIERRONNET Romain - Nancy
M. ROSSINOT André - Nancy
M. SARTELET Didier - Heillecourt
Mme TALLOT Marie-Catherine - Nancy
M. THIEL Gilbert - Nancy

Mme KHIROUNI Chaynesse - Nancy
Mme KOMOROWSKI Régine - Vandoeuvre
M. MATHERON Vincent - Jarville
Mme MEUNIER Julie - Nancy

à M. ROSSINOT André - Nancy
à M. BOULY Serge - Laneuveville
à M. THIEL Gilbert - Nancy
à Mme DATI Malika - Nancy
à Mme TALLOT Marie-Catherine - Nancy
à Mme ANTOINE Anne-Marie - Laxou
à Mme ENGEL Nathalie - Villers-lès-Nancy
à M. CHOSEROT Christophe - Maxéville
à M. CARPENA Jean-Paul - Vandoeuvre
à M. FÉRON Hervé - Tomblaine
à M. CHANUT Henri - Seichamps
à M. BREUILLE Michel - Essey-lès-Nancy

Le présent acte a été publié le :

24 SEP. 2018

Pour le Président, le Vice-Président délégué :

M. CANDAT

